

Province de Québec
Municipalité de Hope Town

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011.09.100B
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 081-2025 lors de la séance régulière du 4 juin 2025, du 1^{er} projet de Règlement numéro 2025-05 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope Town, tiendra une assemblée publique de consultation le 30 juin 2025 à compter de 19h, à la salle du Conseil ce, en conformité de la Loi;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter les usages particuliers 5833 « Auberge ou gîte touristique », 5834 « Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) » et 5835 « Hébergement touristique à la ferme » dans les « Autres usage permis » de la zone à dominance « Rurale » 9-RU du Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town ;

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 9-RU et des zones contiguës suivantes : 10-RE,3-F,5-RU,8-AF;

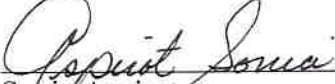
QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la municipalité de Hope Town, aux heures ordinaires de bureau ;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QU'IL sera possible de faire la consultation de ce 1^{er} projet de Règlement numéro 2025-05 au bureau de la municipalité de Hope Town aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la municipalité de Hope Town à l'adresse suivante : <https://municipalitehopetown.ca> ;

QU'au cours de cette assemblée publique, l'inspecteur municipal expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

Donné à Hope Town, ce 17 juin 2025.


Sonia Aspirot
DG-Greffière-trésorière